

## Politique RSE

HAROPA - Ports de Paris, en tant qu'entreprise de service public et au regard de ses missions, considère l'axe de la RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) comme essentiel, couvrant principalement le respect de l'éthique, l'exemplarité dans le fonctionnement interne (en particulier dans la gestion de ses ressources humaines), la protection de l'environnement, le développement local et le lien social (concertation, activités d'intérêt général). Il constitue sa contribution au développement durable et montre sa volonté d'assumer la responsabilité des effets de ses décisions et de ses activités sur la « société » et sur l'environnement et d'en rendre compte auprès de ses parties intéressées.

Ports de Paris est d'ores et déjà doté d'une organisation structurée autour d'un système de management environnemental (SME). En l'élargissant à sa responsabilité sociétale, il consolide ainsi sa démarche RSE et renforce la lisibilité de son action basée sur une déontologie, des engagements, un suivi et une gouvernance.

La protection de l'environnement et la satisfaction aux obligations de conformité restent des engagements majeurs pour Ports de Paris qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de son SME afin d'améliorer ses performances environnementales.

Les **axes prioritaires** pour 2016-2018 en matière de RSE sont :

- Dans le cadre de sa mission de **développement de modes de transport alternatifs** à la route, encourager les améliorations de la performance environnementale de la flotte fluviale et renforcer la qualité environnementale de la desserte des ports.
- Maîtriser les **impacts et risques environnementaux** des ports, en particulier dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et de la transition énergétique, pour renforcer la qualité environnementale de l'aménagement et de l'exploitation des ports, et donner des garanties à nos parties intéressées.
- Développer et entretenir le **lien social** en renforçant le dialogue avec les territoires et le soutien aux activités d'intérêt général.
- Contribuer à l'économie locale des territoires, à l'émergence de nouvelles filières et développer les services aux clients et usagers des ports.
- **Être exemplaire dans notre fonctionnement interne** en veillant au respect des règles déontologiques, d'éthique et de transparence dans nos pratiques, en tant qu'acteur public et en tant qu'employeur.

Les actions découlant de ces axes prioritaires sont déclinées dans le **PA RSE 2016-2018**, ce plan d'actions est revu chaque année par la Direction Générale de Ports de Paris qui s'engage à fournir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Le domaine d'application du SME présenté à la **certification ISO 14001** est examiné régulièrement et Ports de Paris maintient sa volonté de l'élargir au regard des enjeux environnementaux et sociétaux concernés.

Par ailleurs, une évaluation de la démarche globale RSE au regard du référentiel **ISO 26000** sera réalisée afin de positionner et de faire progresser l'organisation du Port et ses pratiques.

Enfin, à l'échelle de l'axe Seine, Ports de Paris, au sein de HAROPA, contribue de manière active et coordonnée, à concilier le développement économique et l'environnement, tout en intégrant les aspects sociétaux.

A Paris, le 20 mai 2016

Régine Bréhier

Directrice générale